

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

REUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 24 novembre 2011 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe pour les excuses, je tiens à excuser M. GABRIEL, Secrétaire.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- M. GILLON et Mme BONGARTZ.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Deux arrivées tardives, Claude KLENKENBERG et Marc FOCCROULE.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mme MOUREAU et M. CULOT.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme WATHELET, et une arrivée tardive de M. BASTIN.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011**III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2011.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 21 octobre 2011.

(M. FANIEL, deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

VI.- Eloge funèbre de M. Antoine NIVARD, Conseiller provincial

Mme LA PRESIDENTE. - Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues,

Le 22 septembre dernier, il était encore à nos côtés, en pleine forme, lors de la réunion de notre Assemblée provinciale. Personne n'aurait imaginé une seule seconde que notre collègue et ami Antoine NIVARD participait à sa dernière séance dans cette enceinte...

Un mois plus tard, le 23 octobre, ce fut le choc, l'incompréhension. Un sentiment d'injustice et d'impuissance nous terrassa toutes et tous à l'annonce de la terrible nouvelle : Antoine nous a quitté à jamais, emporté par un cancer foudroyant...

Notre Assemblée a perdu un homme de grande valeur auquel je tiens à rendre un dernier hommage aujourd'hui en notre nom à tous.

Antoine était originaire de Hautain-Saint-Siméon. Il y a plus de trente ans, il s'était installé à Oupeye avec son épouse, avec qui il aura deux filles, qui lui donneront quatre petits-enfants.

Professeur de langues, Antoine avait enseigné le néerlandais et l'anglais au Collège Saint-Louis de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Il avait intégré le monde politique en 1982, en devenant le secrétaire politique du PSC d'Oupeye.

En 1988, il s'était présenté aux élections communales et avait obtenu un poste de Conseiller PSC. Après 6 ans passés dans l'opposition, son parti accéda à la majorité et Antoine devint alors échevin des travaux et de l'urbanisme. Six ans plus tard, il rempila comme échevin des travaux et de l'environnement. Puis comme Premier échevin en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Logement.

Tous l'on dit et redit, ses collègues au conseil communal, ses employés au service de l'urbanisme, ses amis du CDH, Antoine était un homme généreux, intelligent, un homme animé par le sens du devoir et motivé par le respect du citoyen. Technicien combinant à la fois souplesse d'esprit et rigueur d'analyse, Antoine était perfectionniste, exigeant mais aussi tellement humain...

Ce 24 novembre, il aurait dû recevoir la plaquette en bronze de notre Province pour ses 20 ans de mandat au sein de notre Assemblée. La Province a tout naturellement décidé de la lui décerner à titre posthume et de la déposer à ses côtés afin qu'elle l'accompagne dans son dernier voyage.

Notre regretté collègue était unanimement apprécié pour ses qualités humaines et politiques, en témoigne la foule nombreuse présente lors de ses obsèques, le nombre d'amis et de concitoyens venus le saluer une dernière fois...

Mon cher Antoine, l'annonce de ta disparition nous a littéralement bouleversés, tu laisseras un grand vide au cœur de cette Assemblée.

Merci encore pour ton dévouement à notre Institution.

Nous ne t'oublierons pas.

Merci.

(Un moment de silence).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Je vous remercie.

Pas facile de passer d'un point à l'autre mais je crois qu'Antoine aurait dit que la roue continue à tourner. Donc nous allons faire en sorte que ce ne soit pas des pleurs mais la continuité dans laquelle il aurait voulu que cela se passe.

VIII.- Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux

Document 10-11/24 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Visé - Arrondissement de Liège - en remplacement de M. Antoine NIVARD, décédé.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un suppléant appelé à siéger en remplacement de feu M. Antoine NIVARD.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, qui sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I.

Nous allons tirer au sort la Commission.

La Commission est composée de M. Michel LEMMENS, Mme Valérie JADOT, M. Jean-Claude JADOT, Mme Anne LOISEAU, Mme Mélanie GOFFIN, Mme Marie-Claire BINET, Mme Marie-Noëlle MOTTARD.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

* * *

Après cette interruption de séance, nous allons reprendre nos travaux. J'invite le rapporteur Mme GOFFIN à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Au nom de votre Commission spéciale de vérification

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

s'est réunie pour vérifier si M. Marc GOESSENS, premier suppléant de la liste cdH-CSP du district de Visé pouvait remplacer feu Antoine NIVARD.

M. Marc GOESSENS est né le 12 octobre 1970 et est domicilié rue de Heuseux, 73 à 4671 Barchon. Il est le premier suppléant en ordre utile de la liste cdH du district de Visé à laquelle appartenait feu Antoine NIVARD.

Par courrier daté du 9 novembre dernier, M. Marc GOESSENS, signifie à Mme la Présidente du Conseil provincial, qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial. La Présidente de notre Commission nous a proposé le vote et il a été admis à l'unanimité avec la demande d'une Conseillère provinciale qui souhaitait que forcément le champagne soit offert à toute la Commission qui vient de se réunir.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial, M. GOESSENS, issu du district de Visé, en remplacement de feu M. André NIVARD. Je mets ces conclusions aux voix et propose un vote unique pour les conclusions des deux commissions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie. J'invite maintenant M. GOESSENS à prêter serment.

M. GOESSENS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment vous déclare installé dans vos fonctions de Conseillère provinciales et je vous souhaite bon vent.

(Applaudissements).

Je vous installe dans vos nouvelles fonctions de Conseiller provincial.

IX.- Remise de la plaquette d'honneur en or à Mme Denise BARCHY, Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour. Remise de la plaquette d'or à Mme Denise BARCHY.

Chers Collègues,

J'ai le plaisir et l'honneur de remettre ce jour, à Mme Denise Barchy, déjà titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold ainsi que des plaquettes en bronze et en argent de notre Province, l'ultime décoration de notre Province, celle qui récompense les Conseillers provinciaux membres de notre Assemblée depuis 30 ans ! 30 années de réflexion et d'investissement au service de notre Province et de ses citoyens, cela vaut la peine d'être souligné et je crois qu'ils sont rares!

C'est, en effet, le 13 novembre 1981 que Denise Barchy, née à Awans, est élue Conseillère provinciale dans le district de Saint-Nicolas, sur les listes du Parti socialiste. Une confiance renouvelée par les électeurs à cinq reprises, un bel exploit!

Spécialiste des Finances, et les anciens le savent, elle est aujourd'hui tout naturellement membre effectif de la 7^{ème} commission, mais aussi de la commission Travaux, chez M. le Député PIRE, dont elle est aussi la Vice-Présidente, ce n'est pas peu dire...

Outre son mandat provincial, Denise Barchy est également Conseillère communale à Awans depuis 1994 et surtout assistante sociale en chef au CPAS d'Ans.

Je t'invite, chère Denise, à me rejoindre afin de recevoir la plaquette « en or » de la Province. Et je te félicite du fond du coeur pour cette longue carrière, qui je crois n'est pas terminée, que je te souhaite de poursuivre encore au sein de notre Institution et de défendre la Province de Liège.

(Applaudissements).

X.- Modification de la représentation CDH au sein du Conseil provincial

11-12/022 : Modification de la représentation CDH au sein du Conseil provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour. Lors de la réunion du Bureau du Conseil du 14, le groupe CDH a souhaité apporter certaines modifications au sein du Bureau du Conseil et au sein de la 1^{ère} Commission, c'est-à-dire : la 3^{ème} Vice-présidence : remplacement de Mme Marie-Claire BINET par Mme Mélanie GOFFIN et 1^{ère} Commission : remplacement de Mme Mélanie GOFFIN par Mme Marie-Claire BINET, en qualité de membre effectif.

Le Conseil provincial prend acte de ces modifications.

La composition du Bureau du Conseil provincial sera donc :

Présidente : vous connaissez ;

Vice-présidents : Mme Ann CHEVALIER, 1^{ère} ;
 Mme Josette MICHAUX, 2^{ème} ;
 Mme Mélanie GOFFIN, 3^{ème} ;
 M. Jean-Marie BECKERS, 4^{ème}

Nous prenons acte.

XI. Communication de Mme la Présidente.

Une réunion du Bureau du Conseil s'est réunie ce jour avant la séance du Conseil pour solliciter l'accord quant à l'urgence d'un dossier relatif à la Modification de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations : remplacement de M. Antoine NIVARD, Conseiller provincial décédé et pour l'approbation du calendrier du Conseil provincial du mois de décembre suite aux modifications y apportées.

Il est remis dans les locaux respectifs des groupes politiques : les fournitures plus les timbres ; les enveloppes des cartons de vœux plus les timbres.

Je vous signale que les cartons de vœux vous seront remis lors de la séance thématique du 15 décembre.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que le planning des réunions de décembre tel qu'approuvé par le Bureau d'aujourd'hui.

XII. Questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE. - Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité.

Document 11-12/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la formation de base et continue des ambulanciers professionnels et bénévoles en Communauté germanophone.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne la parole à Mme MARENNE-LOISEAU.

Mme MARENNE-LOISEAU, Conseillère (de son banc). - La question étant claire, j'attends une réponse.

Mme LA PRESIDENTE. - Je cède directement la parole à M. le Député provincial - Président pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président. - Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues,

Madame la Conseillère m'interroge au sujet de la formation de base et continue des ambulanciers professionnels et bénévoles en Communauté germanophone. Vous faites très justement référence à une réunion qui s'est tenue en avril 2011 entre des représentants de la Communauté germanophone et l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente, l'EPAMU comme on dit en abrégé, et une seconde réunion qui s'est tenue en septembre dernier.

Madame la Conseillère, je peux vous rassurer d'emblée que la Province est très attachée à la formation tant de base que continue des secouristes-ambulanciers qu'ils soient d'ailleurs francophones ou germanophones. Il s'agit en fait d'une condition sine qua non pour assurer efficacement la sécurité du citoyen lors de situations d'urgence. La Formation, vous le savez, car vous l'avez décidé au travers de nos axes prioritaires, est primordiale pour la Province de Liège et tout particulièrement les formations en rapport avec la sécurité du citoyen.

Concernant plus précisément la situation sur le terrain pour la partie germanophone du territoire, il est vrai que l'équipe de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

formateurs s'est brutalement trouvée déforcée. Un formateur permanent est devenu préposé au Centre de Secours 112 et un formateur vacataire très investi a bénéficié d'une promotion professionnelle nécessitant un surcroît d'investissement personnel ne lui permettant plus d'assumer les cours à l'EPAMU.

Aujourd'hui, des solutions ont été trouvées. La Direction de l'EPAMU a développé une démarche active de recrutement de formateurs et elle a négocié des collaborations avec la structure hospitalière d'Eupen.

L'EPAMU a aussi pris les premiers contacts, avec des structures de formations qui sont proches du côté allemand et qui sont susceptibles d'apporter leur collaboration.

Je ne vous cache pas ma volonté d'aboutir, en concertation avec la Communauté germanophone, j'en parlais il y peu encore avec le Ministre-Président, à un partenariat de type eurégional sur ce sujet.

Pour ce qui est du personnel, quatre nouveaux formateurs ont rejoint les rangs de l'EPAMU. Un nouvel agent formateur a pu être engagé à temps plein comme formateur permanent. De plus, la formation de « formateur » est en cours. Ainsi, les formateurs vont pouvoir être tout prochainement actifs sur le terrain tant pour les formations de base que pour les formations continues. En sus, quelques conférenciers apportent une aide ponctuelle renforçant ainsi l'équipe des formateurs d'expression germanophone.

Concernant la formation de base, depuis la création de l'EPAMU, sept cycles ont été organisés en langue allemande, assurant ainsi la formation de pas moins de 168 places.

101 candidats ont, à ce jour, bénéficié de cette formation avec des feed-back, comme on dit, extrêmement positifs pour la plupart.

Une nouvelle formation est effectivement programmée au printemps prochain. Elle peut accueillir jusqu'à 36 candidats. Cette formation se déroulera du 2 mars au 20 juin 2012, pour un tiers à Eupen, un tiers à Saint-Vith et pour le dernier tiers,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

pour lequel il faut un équipement très spécifique à l'EPAMU, à Liège.

Cette solution permettra à chaque candidat de développer ses compétences pratiques dans un cadre optimal. L'appel aux candidatures a été transmis aux services le 27 octobre dernier avec le calendrier complet et les lieux de formation. Les inscriptions sont en cours.

La Formation permanente 2011, pour laquelle 104 secouristes-ambulanciers ont été annoncés, s'est déroulée dans sa totalité. 78 Ambulanciers ont participé aux six modules germanophones organisés en week-end et en soirée proposant ainsi 108 places. A ceux-ci s'ajoutent quatorze secouristes-ambulanciers ayant préféré participer à une session francophone.

Le programme de formation 2012 est en cours de planification et une nouvelle fois, il sera proposé aux membres actifs dans les services de l'Aide Médicale Urgente les places nécessaires.

J'espère ainsi avoir répondu, Madame la Conseillère provinciale, à vos questions par ailleurs tout à fait légitimes.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président.

Document 11-12/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la possibilité pour la Province de Liège et ses structures de faire partie du réseau de chauffage urbain qui sera lancé par Intradel.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne la parole à Mme Valérie BURLET.

Mme BURLET, Conseillère (de son banc) - Je la cède directement au Député Georges PIRE Pour la réponse du Collège provincial.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, Madame la Greffière,

Question claire, réponse claire.

Je voudrais d'abord remercier notre Collègue pour la question

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

d'actualité qui est une vraie question d'actualité puisque la création d'un réseau de chauffage urbain par INTRADEL est tout à fait d'actualité.

Peut-être convient-il d'abord pour recadrer le projet poursuivi par INTRADEL, de rappeler le contexte du projet de chauffage urbain, repris d'ailleurs dans le plan stratégique de l'Intercommunale pour les années 2011 à 2013 et cela dans la continuité de la création de l'unité de traitement des déchets UVELIA et de valorisation énergétique.

Le projet associe une production combinée d'électricité et de chaleur par cogénération, capable de produire 190 millions de kWh.

Si l'on conçoit aisément que la production d'électricité couvrira largement les besoins de l'usine elle-même, c'est évidemment la première démarche, le surplus sera réinjecté sur le réseau, bien logique, mais INTRADEL se doit évidemment de valoriser la production de chaleur et, à cette fin, envisage la création d'un chauffage urbain.

En un premier temps, ce réseau de chauffage est d'abord limité à la commune de HERSTAL, le réseau s'étendrait vers le centre-ville de Liège, jusqu'au Centre Hospitalier régional de la Citadelle en passant par LIEGE EXPO 2017. Je pense qu'on s'inscrit vraiment dans le thème des nouvelles technologies.

« Et pourquoi pas vers des bâtiments provinciaux ? », je pense que c'est la question que nous pose notre Collègue.

C'est vrai que c'est une démarche qui a été initiée et des contacts sont pris entre les techniciens d'INTRADEL et ceux du Département Infrastructures de la Province pour le site de l'Ecole polytechnique et de l'Institut provincial d'enseignement secondaire de HERSTAL, je regarde André Gilles, qui sont effectivement les premiers concernés.

D'un côté, la Province, à la suite de l'analyse du Cadastre énergétique des Bâtiments provinciaux, que vous connaissez bien.

Au niveau de la Province, il s'est avéré nécessaire de renouveler à court terme ses installations de chauffage sur le

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

site en question, à Herstal.

D'un autre côté, INTRADEL cherche des chaufferies d'appoint pour satisfaire la demande lorsque leur installation de chauffage urbain est à l'arrêt, par exemple, pour des raisons d'entretien.

Il y a là une opportunité de partenariat et de projet que le Collège provincial entend poursuivre, en combinant les besoins de la Province aux contraintes d'INTRADEL, notamment quand il y a des arrêts pour des raisons d'entretien, ce que je viens de vous dire.

Le Collège a la volonté de s'inscrire dans ce projet de chauffage urbain, comme il l'avait déjà fait par le passé et ce dans d'autres contextes à VERVIERS et à SERAING, puisque cela contribue à s'affranchir des énergies fossiles, que le projet d'INTRADEL apparaît très favorable d'un point de vue environnemental et en matière de rejets de gaz à effet de serre et que les conditions financières sont annoncées en-dessous des conditions actuelles avec les énergies conventionnelles.

Avant d'envisager concrètement d'autres sites provinciaux susceptibles de bénéficier de ce chauffage urbain, je pense qu'il faut préalablement finaliser les conditions techniques et financières du site de HERSTAL et attendre le tracé définitif de ce réseau de chaleur.

Quant à l'intérêt de rejoindre le Groupement d'intérêt économique dont font déjà partie les Villes de HERSTAL et LIEGE via URBEO Invest et l'A.S.B.L. Liège Energie, c'est une démarche que le Collège devra apprécier au moment opportun en toute connaissance de cause et, le cas échéant, apporter des propositions concrètes bien sûr à votre Assemblée lorsque le moment sera venu.

Le Collège provincial peut vous assurer que, de par la participation importante de la Province de Liège au sein de l'Intercommunale, il mettra tout en œuvre pour aider à la réalisation du projet si les études menées actuellement par INTRADEL en vérifient la faisabilité.

J'ai dit, je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Les points 6 et 7 de l'ordre du jour.

XIII.- Modifications au Règlement d'Ordre Intérieur du Collège provincial de Liège

Document 11-12/022 : Modifications au Règlement d'Ordre Intérieur du Collège provincial de Liège

Document 11-12/023 : Modifications au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial de Liège

Mme LA PRESIDENTE.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour : documents 11-12/022 et 023, ces points ont été regroupés à la demande du Bureau et soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, qui est déjà présent et pressé à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Pressé non mais je n'aimerais pas que la séance se termine trop tard.

Votre bureau a examiné le règlement d'ordre intérieur du Collège et du Conseil provincial.

D'entrée de jeu, il est clairement précisé que la mission du Conseil Provincial de ce jour est de décider s'il approuve ou s'il n'approuve pas les deux règlements. Il ne s'agit plus en Conseil de modifier les textes proposés qui ont élaborés par un travail de longue haleine mené par des représentants de tous de tous les groupes politiques, contrairement à ce que j'ai pu découvrir dans un article du Soir ce matin. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé tant pour leur travail que pour la qualité de celui-ci.

Dans l'attente de précisions ultérieures du Ministre des Pouvoirs locaux, un Commissaire précise que le texte pour la communication du Collège peut convenir.

Un autre commissaire aurait préféré des mesures plus ambitieuses conciliant mieux écologie et économie. Le ROI du Collège est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Pour le ROI du Conseil provincial, une polémique surgit au sujet de dernières modifications marquées en rouge dans le texte, pour le mettre en évidence après que celui-ci ait été retravaillé en groupe de travail.

Un commissaire relève (article 7) qu'un groupe doit compter 8 conseillers, comme maintenant, sans avoir adapté le nombre en fonction de la prochaine réduction d'un tiers du nombre de Conseillers provinciaux.

Il relève aussi que le bureau comprend 2 Vice-Présidents et 2 Secrétaires, sans davantage de précision pour compléter le Bureau.

La réduction substantielle du nombre de membres du Bureau repose sur une question financière laissant l'opportunité au prochain pouvoir provincial le soin de fixer des modalités pour élargir éventuellement ce Bureau.

Je tiens aussi à corriger une inexactitude dans l'article du Soir de ce matin. Les 3^{ème} et 4^{ème} Secrétaires ne sont pas rémunérés et il n'y a pas de rétribution, il touche un jeton de présence comme l'ensemble des Conseillers provinciaux. Cela mériterait d'être précisé et je n'apprecie pas...

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît M. SOBRY.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - Oui, je reviens à mon rapport.

Mme LA PRESIDENTE. - Revenez à votre rapport, vous ferez une intervention après... Je sais que vous voulez être général mais bon.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - Un autre commissaire précise que l'on est mauvais juge si l'on a participé. Le règlement est rédigé à l'heure d'aujourd'hui. C'est un outil qu'il faudra peut-être accompagner d'arrêtés d'exécution ou adapter en fonction de directives qui viendraient de la tutelle. Dans l'état actuel des choses, tout est clair entre nous. L'avenir justifiera peut-être l'ajout de quelques précisions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Pour ce qui concerne l'article 7, celui-ci n'a jamais été remis en cause jusqu'à aujourd'hui mais il pourra, si besoin, être adapté à l'avenir.

Le Bureau par 7 voix pour et 2 abstention vous propose un outil de travail et le soumet au Conseil non sans souligné le travail accompli en un minimum de temps par le groupe de travail. Il va de soi que ce règlement sera d'application pour la prochaine mandature mais pas avant.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE. - « Si, la Province a bougé ! » titrait un quotidien il y a 2 ans maintenant, pour signaler qu'en réponse à l'énorme malaise provoqué par les révélations sur les avantages disproportionnés octroyés à certains membres du Bureau, celui-ci avait enfin daigné accepter l'idée de se pencher sur la question des indemnités accordées...

Plus largement, la révision globale du ROI a finalement été imaginée et confiée à une commission spéciale, pour aboutir aujourd'hui devant le Conseil.

En résumé : le nombre de commissions passe de 10 à 5, mais le nombre de membres effectifs de ces commissions passe de 16 à 20. Les membres du Bureau « titrés » seront 5 au lieu de 9 mais le Bureau pourra être élargi à d'autres membres.

Quant aux fameuses indemnités, le suspense reste total puisqu'aucun chiffre n'est avancé. Tout au plus peut-on apprendre que 4 postes se verront attribuer une indemnité, au lieu donc des 9 précédemment et que des compensations sur base de déclarations de créance sont prévues pour la vice-présidence au lieu du véhicule de fonction.

Malgré l'absence de chiffres concrets, un communiqué de presse signé par les 3 groupes PS/MR/CdH fait état d'une économie de 180000€, soit 35% du budget indemnités/jetons. Ce chiffre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

correspond à la réduction du budget des jetons de présence de 450000€ à 290000€, soit 160000€ d'économie provenant du passage de 84 à 56 conseillers et au maintien des indemnités actuelles pour les 4 premiers postes les plus rémunérateurs du Bureau, faisant passer le budget de celui-ci de 100000€ à 80000€, une économie supplémentaire de 20000€ pour totaliser les 180000€ annoncés.

Ce premier constat établi, notre groupe ne peut avaliser l'adoption de ce ROI, ni sur le fond, ni sur la forme.

Sur le fond, revenons un instant aux chiffres. Si l'on fait abstraction de l'économie résultant de la réduction du nombre de Conseillers, qui découle directement du nouveau décret wallon et en rien d'une quelconque volonté de rationalisation, il reste une économie probable de 20000€, je dis probable puisque *de facto* aucun chiffre n'est donc annoncé, résultant de la suppression des 5 plus faibles indemnités, soit finalement 5% et non pas 35% d'économies réalisées volontairement sur le budget indemnités/jetons.

De plus, ces projections se basent sur une moyenne inchangée de jetons par Conseillers, alors que la réduction du nombre de commissions et l'augmentation du nombre de commissaires effectifs choisissant de préférence 2 commissions n'ayant pas lieu le même jour pour éviter les télescopages, devraient inévitablement entraîner une augmentation de cette moyenne de plus au moins 40000€ menant *in fine* à une augmentation du budget de fonctionnement de 5% !

Si cette très probable augmentation n'est que difficilement justifiable en ces temps de crise, je veux bien admettre que les chiffres ne sont pas tout et qu'il faut pouvoir aller au-delà pour une analyse objectivée des faits. Celle-ci stipulerait par exemple que tout travail mérite salaire, tout le monde en convient je suppose, et logiquement qu'à tout salaire correspond sa charge de travail. Or c'est bien là que le bât blesse avec ces indemnités forfaitaires, c'est qu'elles ne sont en rien liées à des prestations les justifiant, hormis dans le chef de la présidence.

Déjà aujourd'hui, rien ne différencie le travail du Bureau de celui d'une autre Commission, et le nouveau règlement lui retire encore toutes les compétences qui rejoindront les nouvelles

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

commissions globales.

Il nous apparait donc beaucoup plus logique de lier les indemnités des membres du Bureau..

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Quel travail de sape..

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune). - .. à une présence effective, ceci pour éviter tout abus, ...

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- ça ne va pas...

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune). - ... un tel exemple étant malheureusement le point de départ de nos réflexions, dois-je le rappeler...

D'ailleurs, jusqu'au jeudi 10 novembre, c'est bien cette hypothèse de travail qui avait été retenue par la commission ROI : une partie variable de jetons de présence et une partie fixe forfaitaire.

Depuis, un spectaculaire revirement a été opéré par les 3 autres groupes pour revenir à la situation antérieure. Nous ne pouvons que le regretter...

Par contre, tout aussi objectivement, reconnaissons que l'addition d'une suppléance au Bureau, la souplesse des suppléances aux commissions et l'ouverture plus large des débats suite aux questions des Conseillers devraient améliorer le fonctionnement du Conseil.

Aux 2 importants griefs de fond, vient se greffer la forme.

Depuis le début, pendant 2 ans, nous avons loyalement contribué aux réunions, en respectant les consignes de discrétion vis-à-vis de la presse, contrairement à d'autres, en respectant les délais proposés pour rentrer les propositions, contrairement à d'autres, et loyalement aussi lors de la dernière réunion en juin dernier nous avons annoncé que nous ne pouvions adhérer aux propositions sur la table, qui comme je viens de le dire opéraient

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

bien un partage entre indemnités forfaitaires et jetons, mais d'une manière plus que généreuse puisque le budget pour le seul bureau explosait de 100 à 190000€, donc presque un doublement, ce qu'il était à nos yeux parfaitement indéfendable.

Il avait alors été convenu que la commission ROI viendrait expliquer sa démarche à une réunion conjointe au Bureau en septembre et que les 4 points litigieux qui avaient été relevés seraient tranchés lors de cette étape.

De cela il n'a plus été question à la rentrée, malgré nos demandes répétées.

Finalement c'est un texte finalisé à 3, revenant donc à la situation antérieure, si ce n'est l'adaptation des Commissions à la réduction du nombre de Conseillers, tout en omettant au passage l'adaptation *ad hoc* aussi du nombre de conseillers nécessaires pour former un groupe, qui nous est présenté, à prendre au à laisser.

Une fois de plus, l'institution provinciale démontre malheureusement son incapacité à se remettre en question.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Mais enfin c'est scandaleux...

Mme BLAISE, Conseillère (à la tribune).- Oui, elle bouge, mais elle recule, en préférant s'accrocher aux privilèges d'un autre âge de quelques nantis plutôt qu'en osant résolument se tourner vers une gouvernance transparente, éthique et démocratique...

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je ne serai pas long. Je voudrais simplement interroger Mme BLAISE car sauf erreur de ma part, vous avez été omniprésente comme nous au sein du groupe de travail de modification du ROI du Conseil provincial. Est-ce exact ?

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (de son banc).- Oui,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

jusqu'en juin.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). - Parfait. Je vous en félicite. Ceci est pour les fleurs.

Quant au pot Mme BLAISE, deux choses. Simplement, je me demande si nous avons assisté aux mêmes réunions. Deux, je m'étonne donc de votre déclaration récente à la presse qui titre aujourd'hui : « Coût par Conseiller provincial en hausse ». C'est faux. C'est archi-faux.

Je suggère donc Mme la Présidente que notre prochain Bureau vous apporte les bons chiffres qui apporteront la preuve que votre analyse, Mme BLAISE, votre analyse chiffrée ne tient pas mais ne tient pas du tout la bonne route.

Qui a décidé au sein de notre groupe de travail, qui a décidé au sein de notre Bureau d'augmenter les jetons de présence des Conseillers. Jamais cela n'a été évoqué. J'ai ici le budget, j'ai ici les nombreuses notes que nous avons prises tout au long du groupe de travail. Jamais ce point n'a été évoqué. Je tenais à apporter cette précision Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. M. DRION. M. DRION puis M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes Chers Collègues. Brièvement... Les heures de travail n'ont pas été comptées, les amis en toute loyauté, en toute transparence, en toute démocratie, ont mis sur la table tout ce qu'il fallait mettre sur la table.

Nous avons pesé les avantages de telle hypothèse par rapport à telle autre. Nous avons d'abord voulu défendre l'institution

provinciale parce que s'en est assez... le rapporteur dans ses tripes sans doute a déjà dépassé un peu le rapport qu'il devait faire, il s'est ému d'un article de presse de ce matin, on ne va pas lui en tenir rigueur. Bien que le nouveau règlement que nous vous proposons pourrait vous en tenir rigueur M. le Rapporteur, si vous allez au-delà de ce qui vous est demandé, pour la parenthèse.

Au terme de travaux loyaux, au terme d'une dernière réunion avant les vacances, en juin vous l'avez rappelé, vous y avez travaillé avec vos collaborateurs et nos collègues loyalement, nous n'avons pas entendu d'objections au texte arrêté à ce moment-là.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Chacun rentrait dans sa famille, dans son groupe pour voir si nous étions en phase mais nous avons probablement été, collectivement et ensemble, un peu loin notamment sur les Commissions où nous y aurions fait de grands locaux ouverts à toutes et à tous, peut-être un peu anarchique... et nous avons convenu ensemble qu'il valait mieux en revenir à une méthodologie plus classique.

Nous avons convenu ensemble que dans les groupes démocratiques politiques de demain, demain c'est dans moins d'un an. Quelle sera la composition de notre Assemblée ? Certes 56 Membres. Combien de groupes démocratiques aurons-nous ? Nous espérons le plus grand nombre parce que c'est l'intérêt de la démocratie mais il fallait que chaque élu démocratique ait sa place en Commission. Moins de Commissions, moins de Conseillers effectifs, c'est de la mathématique simple. Moi, je ne joue pas avec des chiffres financiers, je joue avec la démocratie et avec la représentation de celle-ci dans les Commissions. Nous avons donc modestement élargi le nombre de membres des Commissions.

Alors aujourd'hui, venir dire que nous sommes dans une démarche, je ne sais laquelle, qui porterait atteinte à cette démocratie, et bien c'est un mensonge. Les indemnités, je ne viens pas sur les chiffres, nous donnons la responsabilité à la prochaine assemblée d'en décider.

Nous avons réduit, et heureusement vous avez quand même cette objectivité de dire, qu'il y aura 4 postes à fonctions indemnisées, n'est-ce pas un signal donné aux responsables politiques régionaux, fédéraux et communautaires ?

Comparaison n'est pas raison, mais il pourrait tout de même nous suivre dans certains excès mais nous n'avons pas à juger ce que eux font, nous devons juger ce que nous pensons faire en âme et conscience.

4 postes au lieu de 9 et nos successeurs détermineront ensemble ce qu'il conviendra d'octroyer comme indemnités.

Je termine parce que, je ne vais pas refaire les travaux de 40 ou 50 heures de travaux.

Notre population attend autre chose que des margailles sous la ceinture. Notre population attend que dans chaque niveau de pouvoir, les responsabilités politiques soient prises, les problèmes quotidiens soient pris en charge et bien il est grand temps de passer aux dossiers de fond de cet après-midi.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION. M. BECKERS.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (de son banc). - Mme la Présidente, je peux répondre.

Mme LA PRESIDENTE. - Il y a déjà deux interventions. Allez-y M. BECKERS.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). - Oui Mme la Présidente. Merci. Donc une petite précision par rapport à la question, une des questions que j'avais posée en réunion de Bureau par rapport au nombre d'élus qui composent un groupe politique où je m'étonnais qu'on ait pas adapté ce chiffre là puisque le nombre global de Conseillers était diminué d'un tiers où on me répond qu'il n'y a jamais eu de proposition en ce sens. Moi, je signale et je le répète que dès le départ, nous avons fait une proposition d'adaptation de ce point-là du règlement qui a été déposé auprès des services provinciaux qui pourront en attester. Donc nous avons vraiment fait une proposition d'adaptation, donc je réfute le fait que cela n'ait pas été...

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc). - Vous y avez renoncé après...

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). - Non non, on n'y a pas renoncé du tout à le faire. On a déposé un texte pour le faire.

Mme LA PRESIDENTE. - Mme BLAISE, une minute parce que je crois que la Province nécessite quand même ... M. DENIS, vous ne l'aviez pas dit.

Mme BLAISE, Conseillère provincial (à la tribune).- Donc c'était juste pour répondre... par rapport au Soir, je rappelle que c'est vous qui avez fait un communiqué et ce n'est quand même pas de ma faute si les journalistes ne prennent pas pour de l'argent comptant tout ce que vous leur racontez et si ils prennent eux-mêmes leur calculette et leurs chiffres...

(Brouhaha dans l'assemblée).

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (à la tribune).- C'est eux

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

qui ont fait ce calcul-là.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- C'est le Bureau du parti qui parle... Maître Javaux...

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît, s'il vous plaît. Laissez aller jusqu'au bout. M. le Député, venez à la tribune alors...

Mme BLAISE. - De toute manière, vous avez bien entendu... Je veux bien accepter... mais si vous aviez répondu à nos chiffres...

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - 5 personnes qui décident dans un bureau...

Mme LA PRESIDENTE. - M. le Député, s'il vous plaît silence.

(brouhaha dans l'assemblée).

Mme BLAISE. - Nos chiffres n'étaient pas ceux paru dans le Soir, ils étaient différents et je suis, je peux admettre qu'effectivement l'argument développé, je ne le suis pas non plus. Ce n'est pas moi qui ai fait le calcul.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). - M. BODEUX raconte des bêtises...

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme BLAISE.

(brouhaha dans l'assemblée).

Mme BLAISE. - Non... Ce ne sont pas les chiffres qui sont mauvais, c'est la logique suivie par le journaliste, il a divisé les frais par le nombre de Conseillers...

Mme LA PRESIDENTE. - Ne vous excusez pas Mme BLAISE.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - Ne vous excusez pas d'avoir un attaché de presse...

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît...

Mme BLAISE. - Je ne m'excuse pas, je dis que cet argument là...

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît... Laissez la finir. Puis M. DENIS prendra la parole et puis on vote.

Mme BLAISE. - Je dis que cet argument-là, si on divise les

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

frais de fonctionnement, les frais de chauffage de la salle...

Mme LA PRESIDENTE. - M. le Député...

Mme BLAISE. - par 56 au lieu de 84, forcément les frais vont être augmentés par Député... donc là, je n'ai jamais utilisé cet argument là mais on se rejoint évidemment dans la conclusion pour dire que c'était de la poudre aux yeux. Votre communiqué avec vos 180.000 € d'économie puisque cette économie là est due au nombre de Conseillers mais là ou réellement...

MM. GILLES, MOTTARD et MESTREZ, Députés provinciaux (de leurs bancs). - Ce n'est pas vrai !

Mme BLAISE. - Il y avait un travail de fond à faire... réellement, ce travail-là n'a pas été fait...

(brouhaha dans la salle).

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). - C'est effrayant...

Mme LA PRESIDENTE. - Mme BLAISE. On a compris. Je vous remercie. M. DENIS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune)- Merci Mme la Présidente, je ne serai pas long... Mon médecin m'avait d'ailleurs conseillé de ne pas venir parce que je souffre d'un rhum important. Il m'avait conseillé une mise au vert mais comme il ne fait pas de politique, il ne pourrait pas comprendre que je sois là aujourd'hui.

Mais contrairement à mon Collègue, Gérard GEORGES, moi je soutiens Mme BLAISE et M. BECKERS quant au nombre de Conseillers nécessaires à la constitution d'un groupe. En effet, la manière dont travaille le groupe ECOLO risque de les faire passer immanquablement passer en dessous de cette barre de 8 lors de la prochaine constitution de notre Assemblée.

M. BECKERS, Conseiller provincial (de son banc). - Cela c'est l'électeur qui le décidera.

(brouhaha dans l'assemblée).

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc). - C'est l'électeur, ça on le voit bien déjà dans certains cas...

Mme LA PRESIDENTE. - S'il vous plaît.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune). - C'est l'électeur oui. Le ROI a été revu et cette révision a pour résultat un texte qui contient des modifications qui s'inscrivent dans le souhait du travail sur elle-même qu'a entrepris notre Province depuis le début de la législature. Modification principale, sans vouloir reprendre l'entièreté du texte, porte sur la réduction du nombre de membres en accord avec les impositions de la Déclaration de politique régionale, la réduction du nombre de Commissions, on l'a dit, passant de 10 à 5 et recentrées sur les futurs axes prioritaires que nous avons définis ensemble par le passé.

L'ouverture des débats a toute question posée et ainsi redonner sans doute encore davantage d'animation à nos assemblées.

Et enfin, la limitation des rémunérations et avantages octroyés aux Conseillers provinciaux. Sur ce point, les avis sont effectivement partagés. Le groupe ECOLO à travers la voix de son Chef de groupe s'interroge sur l'augmentation future du coût par rapport au nombre de Conseillers provinciaux présents après 2012.

Cette remarque prêterait à sourire si elle n'était d'une telle mauvaise foi. Mme BLAISE, est-ce bien sérieux d'estimer le coût des frais de fonctionnement par Conseiller présent dans notre Assemblée...

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (de son banc). - Ce n'est pas moi qui ai fait ce calcul...

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous connaissais comme quelqu'un de plus raisonnable et raisonné

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (de son banc). - Je viens de le dire que ce n'est pas moi qui ai tenu ce raisonnement...

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Vous avez sans doute dû faire durant le week-end de nombreux calculs pour arriver à ce triste argumentaire arithmétique.

Je pensais jusqu'au jour d'aujourd'hui qu'ECOLO défendait des idées et non des chiffres.

L'essentiel à travers la réforme du ROI est évidemment la réduction des coûts de fonctionnement non pas en rapport avec le nombre de Conseillers mais en valeur absolue et ainsi pour l'ensemble des citoyens.

Cette réduction de coût est annuellement de plus de 180.000 € ce qui est un effort considérable et un simple calcul nous amène à

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

plus d'un million d'euros sur la prochaine législature, soit une réduction de l'ordre de 30 à 35% des coûts engendrés aujourd'hui.

Le groupe MR est heureux de la mise en œuvre de ce nouveau ROI qui constitue une étape supplémentaire du travail de réorganisation de notre Province pour répondre aux défis de demain.

Et enfin, je voudrais m'adresser pour terminer à mon Collègue du cdH et le remercier car sans lui et les interventions de Mme GOFFIN d'il y a quelques années, le débat sur le ROI n'aurait pu être initié !

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau. Pouvons-nous passer au vote global ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc). - Vous ne votez pas de la même manière qu'au Bureau...

Mme LA PRESIDENTE. - Je voudrais remercier les personnes qui ont participé aux nombreuses heures de travail de ce règlement. Je voudrais personnellement les remercier toutes et tous, tous partis confondus. Merci.

XIV.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/021 : Sociétés anonymes et autres - Rapport d'activités 2010.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 11-12/021. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. FOCCROULLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le rapport d'activités portait sur les participations provinciales dans 7 sociétés anonymes ou autres. Trois d'entre elles on fait l'objet de questions.

La première société était la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Un membre de la Commission a souhaité disposer de davantage d'informations concernant l'évolution de l'utilisation du Fonds social régional de l'eau.

En effet, le pourcentage d'utilisation du Fonds pour les clients en difficultés de paiements a connu une augmentation, de 2009 à 2010, de 7 % pour arriver à un taux d'utilisation totale de 93 %. La crainte est qu'à ce rythme là, la totalité d'utilisation du Fonds soit atteinte en 2011 avec une croissance semblable.

Monsieur le Député provincial a indiqué que cette question pouvait être soumise par le représentant provincial à la prochaine Assemblée Générale de la SWDE.

Deuxième société, celle de Gestion du Bois Saint-Jean. Un membre évoque le fait que la convention avec la société VOO n'a pas été signée avec la société de Gestion du Bois Saint-Jean et demande pourquoi.

Le représentant provincial de la société de Gestion indique que le Ministre des Sports a estimé que VOO était une société commerciale dont l'objet social était incompatible avec les objectifs poursuivis pour une salle financée par les pouvoirs publics.

Un autre problème se posait également, c'est que le Club de Basket était, de son côté, sponsorisé par un grand opérateur de téléphonie, concurrent.

Un autre membre de la Commission a posé la question du déficit récurrent de la société et a évoqué l'absence de la Communauté Française lors de l'Assemblée Générale d'août 2011, en demandant davantage d'informations.

Le représentant provincial de la société a indiqué que vu les charges d'exploitation, la société a besoin d'un montant récurrent de d'ordre de 150 à 200.000 € par an pour équilibrer ses comptes.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Des mesures, par ailleurs, ont été prises pour réduire au mieux les charges, c'est ainsi que notamment, le Club de Basket ne s'entraîne plus en semaine au Country Hall, ce qui représentait une charge d'exploitation notamment en termes de fluides.

En ce qui concerne l'absence de la Communauté Française à l'Assemblée Générale, celle-ci a été justifiée par le désaccord concernant la situation actuelle du Country Hall et les discussions sur la reprise éventuelle par l'ADEPS.

Dernière société, S.A. Holding Communal DEXIA. Un membre fait simplement acter qu'il constate que dans le rapport 2010, le Holding avait repris, dans ses comptes, la valeur des actions Dexia non à leur valeur réelle, mais à leur valeur d'achat.

Tous ces rapports ne nécessitant pas une approbation, mais simplement une prise de connaissance, aucun vote n'est dont intervenu.

Voilà Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance, le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 11-12/025 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Section Belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie publique, Sociale et Coopérative », en abrégé « CIRIEC Section belge » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 11-12/025). Il a été soumis à la première Commission et c'est Mme Mélanie GOFFIN qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La première Commission s'est réunie ce lundi et a étudié le point..., il n'y avait pas de question, donc le point concernant

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

l'asbl « Section Belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie publique, sociale et coopérative ».

Il n'y a pas eu de question. Alors, le vote s'est soldé comme suit, 10 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/026 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PROMOTION ET DE GESTION EN AGRICULTURE », en abrégé « CPL - PROMOGEST » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 11-12/025). Il a été soumis à la deuxième Commission et c'est M. André GERARD qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre Commission a examiné le rapport d'évaluation de la CPL-PROMOGEST asbl pour l'exercice 2010. Quatre questions ont été posées.

La première question : tant dans le cadre de la formation que de l'aide, peut-on dire que les demandes se répartissent de manière équilibrée sur l'ensemble de notre territoire provincial ? Si ce n'était pas le cas, avons-nous les éléments pour améliorer notre action, tant en termes de localisation que de moyens à mettre en œuvre pour que l'offre de services soit connue et perçue à sa juste valeur ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Il est exacte que certaines zones sont moins couvertes par le simple fait qu'il y a moins de demandes mais c'est lié à d'autres éléments comme par exemple la Communauté germanophone pour laquelle nous avons certaines difficultés à trouver une personne suffisamment qualifiée et bilingue.

Un premier pas a été fait au travers de la mise à disposition d'un logiciel de traduction qui permet donc de passer au-delà de la barrière linguistique.

Un deuxième élément réside dans le fait que d'autres services proposaient également déjà précédemment ce type d'aide. Les services provinciaux ont donc laissé les choses en l'état tout en restant à disposition. Par contre, dans d'autres régions comme en Hesbaye, nous sommes fort présents et cela vient du fait qu'il n'existait rien précédemment à ce sujet. Nous gérons actuellement 210 dossiers pour 3 agents.

Une deuxième question : étonnamment, lorsque nous prenons connaissance de la composition du CA, nous pouvons constater qu'il n'est pas fait mention de personne mais bien de sociétés anonymes aux sièges de Président et de vice-président, est-ce bien normal ?

Les raisons découlent de l'évolution, PROMOGEST est issue de fusions et ce sont les anciennes sociétés qui sont membres du CA et non des personnes précises. Ceci résulte des demandes de la Région Wallonne qui veut que le CA soit interprofessionnel afin de promouvoir au maximum la transversalité.

Une troisième question : 179 adhérents en 2010, cela équivaut +/- aux 198 dossiers. Y a-t-il un lien entre ces deux chiffres ?

Précédemment, pour le soutien et l'aide aux exploitants, il n'était pas nécessaire d'être adhérent. La complexité des dossiers a fait évoluer les choses vers le recours à l'adhésion de manière presque automatique. Bien entendu, cela se réfère à des aides conséquentes telles qu'un dossier pour la Politique Agricole Commune mais les services sont ouverts sans obligation pour les aides moins complexes.

La quatrième et dernière question : 480 dossiers réalisés sur le thème de la Politique Agricole Commune contre 100 dans les prévisions. Quelle explication à cette différence entre les prévisions et la réalité ?

Tout d'abord, petit à petit, les choses commencent à se

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

savoir et la gratuité de l'aide dans la confection du dossier PAC attire nos exploitants d'autant que la maîtrise de nos services en ce domaine est bien réelle et que les enjeux sont énormes sachant qu'une erreur se paye générale très cher. Les nouvelles réglementations et l'intégration de certains volets parfois complexes sont des motivations supplémentaires.

Il y a également le fait que les services de la Région Wallonne sont submergés et renvoient vers nos Services Agricoles une partie de leurs dossiers dès qu'ils commencent à être débordés.

Il faut aussi souligner que certains bureaux privés redirigent vers nos Services vu la gratuité proposée.

Pour toutes ces raisons, entre autre, il ne nous est pas possible de maîtriser totalement les demandes en termes de prévision mais cela devrait se stabiliser.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/027 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CINEMA LIEGE ACCUEIL PROVINCE », en abrégé « C.L.A.P. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/028 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « WALLONIE DESIGN », en abrégé « W.D. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Document 11-12/029 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIEGE ET DE LA COMMUNAUTE WALLONIE-BRUXELLES », en abrégé « OPL » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/030 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION LIEGEOISE POUR LA PROMOTION ET L'EDUCATION MUSICALE », en abrégé « ALPEM » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/031 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE WALLON D'ART CONTEMPORAIN DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE « LA CHATAIGNERIE » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/032 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MNEMA » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/033 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY », en abrégé « Académie Grétry » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 11-12/027 - 11-12/028 - 11-12/029 - 11-12/030 - 11-12/031 - 11-12/032 - 11-12/033). Ces 7 points ont été regroupés et soumis à la troisième Commission. J'invite M. Pierre MOSON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MOSON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ce sera rapide. La troisième Commission a pris connaissance ce lundi 21 novembre des rapports d'évaluations annuels relatifs aux contrats de gestion établis entre la Province et les asbl que vous venez déjà de citer.

C'est par 11 voix pour et 2 abstentions que la Commission a approuver ces différents rapports d'évaluations positifs.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 7 résolutions.

Document 11-12/034 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MAISON DES SORTS DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/035 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE », en abrégé « C.R.E.F. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/036 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CHALLENGE JOGGING PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « C.J.P.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/037 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « JUMPING INTERNATIONAL DE LIEGE », en abrégé « J.I.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/038 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB - LIEGE ATHLETISME », en abrégé « R.F.C. Liège Athlétisme » asbl - Exercice 2010 / Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 18, 19, 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 11-12/034 - 11-12/035 - 11-12/036 - 11-12/037 - 11-12/038). Ils ont été regroupés et soumis à la quatrième Commission. C'est Mme Sabine NANDRIN qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Présidente.

La 4ème commission s'est réunie ce mardi 22 novembre afin d'examiner les rapports d'évaluation annuel document 11-12/034.

Un commissaire fait remarquer que son groupe ne votera pas ce rapport étant donné que l'auteur du rapport positif est également le gestionnaire de la Maison des Sports. Le Député signale que dorénavant le gestionnaire ne sera plus l'auteur du rapport 2011. Le vote a lieu et donne 6 voix pour et 4 abstentions.

Pour le rapport d'évaluation annuel 11-12/035, aucun commentaire ni question. Le vote obtenu est de 8 voix pour et 2 abstentions.

Pour le rapport d'évaluation annuel 11-12/036, aucun commentaire ni question. Le résultat des votes est de 9 voix pour et 2 abstentions.

En ce qui concerne le document 11-12/037, un Commissaire signale son étonnement quant au rapport positif donné puisqu'il n'y a pas lieu de faire de rapport car le jumping a été annulé. Ce sera donc juste une prise de connaissance ne donnant pas lieu à un vote.

Pour le document 11-12/038, ni question ni commentaire. Le vote obtenu est de 9 votes pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le document 11-12/037, donc le « Jumping », il s'agit d'une prise d'acte. Donc le Conseil prend acte dudit document.

Concernant les autres documents, pouvons nous faire un vote global ? Non. Ca va, donc nous passons au vote du document 11-12/034 « Maison des Sports de la Province de Liège »

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le vote sur le document 11-12/035 « CREF », qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le vote sur le document 11-12/036 asbl « CHALLENGE JOGGING PROVINCE DE LIEGE ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le vote sur le document 11-12/038 asbl « ROYAL FOOTBALL CLUB - LIEGE ATHLETISME »

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/039 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « S.S.A.P.L » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/040 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE - RESEAU SOLIDARIS », en abrégé « CSD - Réseau Solidaris » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/041 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIEGE » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/042 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SOCIALES », en abrégé « C.E.D.S. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/043 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'OBSERVATOIRE - REVUE D'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE EN REGION WALLONNE », en abrégé « L'Observatoire » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/044 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AIDE ET SOLIDARITE » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/045 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AIDE FAMILIALE LIEGE - HUY - WAREMME » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE.- Points 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 11-12/039 - 11-12/040 - 11-12/041 - 11-12/042 - 11-12/043 - 11-12/044 - 11-12/045). Ils ont été regroupés et soumis à l'examen de la cinquième Commission. C'est M. Pierre MOSON qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MOSON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La cinquième Commission a pris connaissance ce mercredi 23 novembre des rapports d'évaluations annuels relatifs aux contrats de gestion établis entre la Province et les asbl que vous venez de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

citer.

C'est par 8 voix pour et 3 abstentions que la Commission a approuvé ces différents rapports d'évaluations positifs

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Monsieur GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Comme nous l'avons exprimé en sixième Commission, nous sommes persuadés du bienfondé de la délocalisation occasionnelle qui nous permet de voir concrètement certaines réalisations.

Cette fois, pourtant, nous avons rencontré quelques difficultés par l'organisation qui n'a pas permis aux Commissaires ECOLO de participer aux débats de la cinquième et nous le regrettons.

Nous espérons qu'une attention particulière sera apportée afin de trouver une méthodologie permettant à toutes et tous, à tous les Commissaires concernés de remplir leur mission.

Le groupe ECOLO s'abstiendra donc sur les points de la cinquième Commission dans leur totalité. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ai bien compris, on peut faire un vote globalisé ? Je vous remercie. Nous passons au vote des conclusions de la Commission en ce qui concerne ces 7 documents.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les 7 résolutions.

Document 11-12/046 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE - GESTION LOGEMENT VERVIERS », en abrégé « AIS GLV » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Document 11-12/047 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE DE SERAING », en abrégé « A.I.S. Seraing » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/048 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE DU PAYS DE HUY », en abrégé « AIS du pays de Huy » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/049 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « WOHNRAUM FÜR ALLE » (Agence Immobilière Sociale de Saint-Vith) - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/050 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE LIEGE LOGEMENT », en abrégé « AIS Liège Logement » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 30, 31, 32, 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 11-12/046 - 11-12/47 - 11-12/048 - 11-12/049 - 11-12/050). Ils ont été regroupés et soumis à l'examen de la cinquième Commission. C'est M. Jean STREEL qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Nous avons donc pu examiner le rapport d'évaluation des asbl citées par Madame la Présidente.

Il n'y a pas eu de remarque ni de question, le vote a donné 7 pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission. Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les 5 résolutions.

Document 11-12/051 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CARREFOUR, CENTRE DE LOISIRS DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL LIEGEOIS », en abrégé « Carrefour - C.L.E.P.L. » asbl- Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/052 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE », en abrégé, « C.P.E.O.N.S. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/053 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL - LIEGE », en abrégé, « A.S.E.P. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 35, 36 et 37 de l'ordre du jour (documents 11-12/051 - 11-12/052 - 11-12/053). Ils ont été regroupés et soumis à l'examen de la sixième Commission. C'est Mme FLAGOTHIER qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FLAGOTHIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La sixième Commission s'est réunie hier à la Maison de la Formation à Seraing. Elle a avalisé les documents 51, 52 et 53 concernant les rapports d'évaluations.

Il n'y a pas eu de discussion si ce n'est une demande de précision et le vote s'est clôturé par 6 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Evidemment, rien à l'encontre de ces rapports mais, soyons simples, nous commençons à avoir des difficultés d'agenda. Est-ce un signal de l'importance que prendrait l'Institution ?

Donc, puis-je au nom de mes amis de mon groupe suggérer que le Collège relise deux fois son agenda les semaines de Conseil. Je pense que c'est important. Alors, on va s'abstenir. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci mais cela a été dit au Bureau Monsieur DRION, au nom de tous les chefs de groupe. Je veux rectifier un petit peu... Donc, j'ouvre la discussion générale, le clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission en ce qui concerne ces 3 documents.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les 3 résolutions.

Document 11-12/054 : Désignation de receveurs spéciaux des recettes pour la promotion sociale.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 38 de l'ordre du jour (document 11-12/054). Il a été soumis à la septième Commission et c'est Mme Lidia BLAISE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

En fait, ce point fut très bref puisqu'il n'a suscité aucune question et la Commission vous propose de l'adopter par 7 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/055 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DES MAISONS DE LA LAÏCITE DE LA PROVINCE DE LIEGE » en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 39 de l'ordre du jour (document 11-12/055). Il a été soumis à la septième Commission et c'est M. Jean-Marc BRABANT qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BRABANT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La septième Commission s'est réunie ce mercredi 23 novembre à 17 heures. Le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » a été présenté en séance par le Président, soulignant que toutes les impositions ont été respectées.

Le Président a ensuite donné la parole à la Commission. Les Commissaires n'ont émis aucune question ou remarque sur le projet de résolution.

La septième Commission s'est ralliée par 7 voix pour et 5 abstentions à la proposition du projet de résolution du Collège provincial. Merci Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/056 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 40 de l'ordre du jour (document 11-12/056). Il a été soumis à la huitième Commission et c'est M. Serge ERNEST qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc, il s'agissait d'une prise de connaissance. Une question a été posée concernant les travaux à l'église Saint Antoine. Une Société qui n'est pas de la province a été désignée. Il est répondu que c'était un marché très spécifique et qu'on n'avait pas vraiment le choix.

Une deuxième question a été posée par un autre Conseiller concernant les travaux à Abée Scry. La réponse n'a pas pu être fournie directement mais elle sera transmise par après par l'Administration. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 11-12/057 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

**« CENTRE DE SECOURS MEDICALISE DE BRA-SUR-LIENNE », en abrégé
« C.S.M. Bra-sur-Lienne » - Exercice 2010/Prévisions 2011.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 41 de l'ordre du jour (document 11-12/057). Il a été soumis à la neuvième Commission et c'est Mme Nicole DEFLANDRE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ce rapport d'évaluation annuel concernant le contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et le Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne.

Le Chef de secteur a souligné le caractère indispensable de ce centre de secours qui justifie pleinement l'aide substantielle apportée par la Province.

Une question a été posée concernant l'aménagement des aires d'atterrissage, près de 50 terrains de football sont balisés jusqu'à présent.

Par 6 voix pour et 4 abstentions, le rapport est approuvé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/058 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

« CENTRE VERVIETOIS DE PROMOTION DE LA SANTE », en abrégé « C.V.P.S. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/060 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTE DE HUY-WAREMME », en abrégé « C.L.P.S. - H.W. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/071 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE LIEGEOIS DE PROMOTION A LA SANTE », en abrégé « CLPS » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/072 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL », en abrégé « C.R.T. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 42, 44 et les points complémentaires 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 11-12/058 - 11-12/060 - 11-12/071 - 11-12/072). Ils ont été regroupés et soumis à la neuvième Commission. C'est M. Yoann FREDERIC qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FREDERIC, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur Philippe MAASSEN, Directeur général des Services de la Santé, nous a présenté les différents rapports d'évaluation des Centres de Promotion de la Santé de la Province, à savoir le CVPS pour l'arrondissement de Verviers, le CLPS-H.W pour Huy-Waremme et le CLPS pour l'arrondissement de Liège.

Monsieur MAASSEN a évoqué entre autres les missions, perspectives de développement et la rationalisation des services mise en place tout en exprimant sa grande satisfaction quant aux conclusions des différents rapports d'évaluation.

Cette satisfaction est d'ailleurs partagée par Monsieur le Député Georges PIRE.

Hormis une petite coquille signalée par un conseiller provincial et depuis lors corrigée, il n'y a pas d'autre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

commentaire ou question et la Commission a procédé au vote sur chacun de ces 3 rapports pour un résultat identique, à savoir 6 voix pour et 3 abstentions.

Ensuite, Monsieur le Député Georges PIRE évoque le rapport d'évaluation du Centre de réadaptation au travail, le CRT pour lequel il marque sa satisfaction, soulignant les performances de celui-ci quant à son excellent taux de réinsertion professionnelle.

Il rappelle ainsi que, grâce aux passerelles et synergies développées avec différents acteurs publics, les certificats émis par le CRT sont désormais parfaitement reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui facilite amplement le processus de réinsertion dans le secteur public.

La parole est donnée aux conseillers provinciaux dont l'un d'eux souligne une petite erreur technique d'impression dans le rapport, erreur qui est corrigée, la preuve est d'ailleurs sur vos bancs respectifs.

Le vote de la commission se solde à nouveau par le résultat suivant : 6 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ces 4 résolutions.

Document 11-12/059 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « RESEAU BELGE FRANCOPHONE DES VILLES-SANTE DE L'OMS », en abrégé « RBF » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 43 de l'ordre du jour (document 11-12/059). Il a été soumis à la neuvième Commission et c'est Mme Marie-Claire BINET qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc en début de réunion, Monsieur le Député rapporteur précise que la mise de ce réseau des villes participantes en ASBL est le prolongement du fait que ces villes wallonnes se réunissaient déjà avec pour leitmotiv la « Bonne santé pour tous » et que ce réseau répond positivement au souhait de l'OMS puisqu'il constitue un lieu privilégié d'échanges et d'expériences.

Une remarque et une question sont énoncées par un commissaire. Tout d'abord, celui-ci s'étonne qu'en page 7, il est écrit « que le Colloque annuel ne pourra avoir lieu en 2011, faute de temps », alors qu'il est budgétisé en page 6.

Le Député affirme, un peu interloqué, qu'un Colloque Européen a bien eu lieu, que ce colloque, forcément, a donc eu une répercussion d'importance et que si le texte contient une erreur, elle sera rectifiée.

D'autre part, ce commissaire demande pourquoi l'arrivée de la ville précisément de Chaudfontaine dans le réseau est qualifiée en page 8 « d'une des grandes réussites du réseau 2010 ».

Il lui est répondu que l'arrivée de Chaudfontaine comme toute autre ville dans ce réseau est l'aboutissement d'une procédure administrative fastidieuse et qu'en ce sens, une nouvelle adhésion procure une réelle satisfaction.

D'autres villes sont demandeuses, les procédures sont en cours, ainsi ces souhaits traduisent la pertinence d'organiser ces réseaux - santé dont la Province de Liège a été l'initiatrice, rappelle le Député rapporteur.

Plus aucune question n'est posée. On a enregistré 5 votes pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/061 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « F.T.P.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/062 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DE GESTION DES DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBREE », en abrégé « D.T.V.L. » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/063 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « HESBAYE MEUSE CONDROZ TOURISME », en abrégé « HMCT » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/064 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LIEGE », en abrégé « MTPL » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

Document 11-12/065 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « CATPW » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 45, 46, 47, 48 et 49 de l'ordre du jour (documents 11-12/061 - 11-12/062 - 11-12/063 - 11-12/064 - 11-12/065). Ils ont été regroupés et soumis à la dixième Commission. C'est Mme Nicole DEFLANDRE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

En fait, il n'y a pas eu de question posée et c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que ces différents rapports ont été acceptés.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 5 résolutions.

Document 11-12/066 : Proposition de délibération d'un membre du Conseil provincial en vue de mandater le(s) délégué(s) à l'Assemblée générale du Holding communal ainsi qu'un avocat.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 50 de l'ordre du jour (document 11-12/066). Il a été soumis à la septième Commission et c'est M. SOBRY qui s'est chargé de rédiger le rapport.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Madame la Présidente, voulez vous acter au procès-verbal que je me retire de la séance ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je l'acte Monsieur le Conseiller provincial.

(M. DRION, Conseiller provincial, quitte l'Assemblée)

Mme LA PRESIDENTE.- J'invite le rapporteur, Monsieur Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Il y a des matières qui suscitent éventuellement plus l'intérêt des foules, donc j'aurais malheureusement un rapport un peu plus long que mes prédécesseurs.

La septième Commission a été saisie d'une demande du groupe Ecolo visant à mandater le ou les délégués de la Province à l'Assemblée Générale du Holding Communal du 7 décembre et à choisir un avocat.

Monsieur DRION, comme il vient aussi de le faire, a demandé aussi hier que l'on acte qu'il quittait la séance.

Un commissaire présente succinctement la proposition et la motivation de celle-ci en indiquant qu'il s'agit d'une mesure de prudence vu l'investissement provincial lors de la recapitalisation du Holding en 2009.

Il demande que le représentant de la Province ne donne pas décharge aux administrateurs, préférant que les Commissions qui en débattront puissent, le cas échéant, mettre en évidence, l'imprudence de l'un ou l'autre administrateur dans la gestion du Holding.

Le commissaire demande aussi que la Province mandate un avocat et s'associe éventuellement aux communes qui ont déjà engagé cette démarche.

Deux autres commissaires trouvent que l'intervention est inappropriée tant sur le sujet que sur le moment choisi.

Le Commissaire défendeur de la proposition évoque les cas de la Sabena ou du CHH, Centre Hospitalier de Huy, où lorsqu'il est apparu que des fautes avaient été commises, il était devenu impossible de poursuivre les fautifs.

Un autre Commissaire estime que nous ne sommes pas dans un cas comparable et que l'intervention est inappropriée et même blessante pour celui qui représente la Province dans cette assemblée.

Le Député rapporteur rectifie d'abord les chiffres avancés et rappelle que la Province a refinancé le Holding à raison de 6.233.784,32 € en parts A et de 4.766.715,20 € en parts B, sans bourse délier, via l'échange corrélatif d'actions Dexia lors de cette opération. Les parts A ont été financées sur fonds propres sans emprunt.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

Il dit pouvoir comprendre l'inquiétude mais annonce d'entrée que la position du Collège provincial est de ne pas suivre la proposition qui est faite. Il s'appuie alors sur une argumentation juridique élaborée. Je vais m'efforcer de la résumer à votre intention.

D'abord, lorsque l'on vote ou non une décharge, le représentant à l'assemblée générale ne peut viser que la défense de l'intérêt social, en l'occurrence ici, l'intérêt du Holding communal et non l'intérêt de l'actionnaire qu'il est ou qu'il représente.

En conséquence, un refus d'accorder décharge ne peut être valablement motivé par une volonté de préserver une possibilité pour la Province d'agir en indemnisation contre la société dans laquelle elle détenait une participation.

L'intérêt du Holding ne serait ni sauvegardé ni préservé en cas de refus de décharge d'autant que rien n'indique qu'un ou plusieurs administrateurs n'auraient pas exécuté suivant les instructions données, le mandat qui leur a été confié ni en quoi ils n'auraient pas respecté une ou plusieurs disposition du code des sociétés ou du droit fiscal ou comptable.

Une mauvaise décision, une mauvaise estimation de la situation ne peuvent engager la responsabilité d'un administrateur, pas plus que le fait qu'une transaction donnée n'aurait pas été menée de la meilleure manière qui soit.

La désignation d'un avocat est en toute hypothèse prématurée en l'absence de dissolution, de comptes approuvés sans pouvoir mesurer actuellement les conséquences pour le patrimoine provincial.

Le fait de donner décharge en tant qu'actionnaire ne prive aucunement la Province d'invoquer la responsabilité civile des administrateurs si des fautes au sens défini ci-dessus (code des sociétés, droit fiscal, lois sur la comptabilité) devaient être avérées.

Le rachat par l'Etat de la seule partie saine de la banque Dexia a pour effet de transformer la SA Dexia en une banque résiduelle et d'anéantir la valeur de l'action Dexia et donc de ruiner le Holding communal. L'Etat reprend l'activité bénéficiaire et fait supporter aux pouvoirs locaux la charge de la banque résiduelle, la SA Dexia.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

En 2009, Etat et Régions ont demandé aux pouvoirs locaux de recapitaliser la Holding communal (250 millions, dont 80 pour la part wallonne). Certains ont emprunté à cet effet. Au total, les communes wallonnes y perdront 575 millions d'euros environ.

C'est contre cela que nous devons nous mobiliser poursuit Monsieur le Député plutôt que de viser des administrateurs qui ne pourraient jamais combler une telle perte. Concentrons-nous sur la défense des intérêts des pouvoirs locaux.

Revenant sur le contexte de la décision du Conseil provincial autorisant la participation de la Province pour sa part mais aussi pour une participation maximale, notamment en cas de carence des pouvoirs locaux. La Province a participé à la recapitalisation pour sa part et un peu plus mais sans emprunter. Comme la trésorerie est positive, un fonctionnaire précise il n'apparaît nulle part dans le budget et dans les comptes provinciaux aucune trace d'intérêts quelconques qui seraient payés par la Province suite à cette opération.

Bien informée, c'est par 11 voix contre et 1 voix pour que votre septième Commission rejette la proposition formulée par le groupe Ecolo et vous demande donc de suivre son avis.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ladite proposition.

Document 11-12/067 : Deuxième Assemblée générale de l'année 2011 des associations intercommunales à participation provinciale (1^{ère} partie) : AQUALIS.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 1 de l'ordre du

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

jour (document 11-12/067). Il a été soumis à la première Commission et c'est M. Marc YERNA qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Concernant la Société AQUALIS, deux questions ont été posées. Un Commissaire souhaitait savoir pourquoi la Province n'était pas représentée à la dernière Assemblée générale.

Le Député rapporteur lui répond que le Conseil s'est tenu le lendemain de l'Assemblée générale et qu'il a de toute façon été décidé de s'abstenir.

Le même Commissaire demande s'il y a un accord avec la Fédération du Tourisme. Le Député lui répond qu'il y a des évolutions et qu'il y a une série de points formulés dans le plan stratégique positif pour le futur.

Pas d'autre question ni remarque et le résultat du vote est de 10 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/068 : Règlement pour l'attribution d'un prix pour un travail de fin d'études ou une épreuve intégrée apportant une contribution intéressante à la thématique, d'une part des économies d'énergie et d'autre part des énergies renouvelables.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

jour (document 11-12/068). Il a été soumis à la sixième Commission et c'est M. André GERARD qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je ne reprendrai donc pas l'intitulé.

Une première question a été posée. Tous les étudiants présentent un TFE, comment va-t-on attribuer le prix ?

Tous les TFE ne sont pas concernés par le nouveau règlement. Un premier tri sera fait pour évaluer dans l'ensemble ceux qui pourraient prétendre à concourir pour l'attribution de ce prix. Ceux qui axent leur TFE précisément sur le sujet seront susceptibles de se voir attribuer le prix.

C'est dans le cadre de l'article 3 du règlement dont objet que la composition du comité spécifique d'évaluation est définie.

Ce règlement résulte de l'aboutissement d'une réflexion qui faisait suite à plusieurs interpellations souhaitant une sensibilisation de nos étudiants à ce thème. C'est donc bien un second jury qui devra évaluer sur ce critère.

Les critères de l'article 6 sont-ils en tous points ceux qui gèrent les évaluations des TFE de manière générale ?

Les similitudes sont nombreuses mais la priorisation des éléments d'évaluation est différente. Dans le cas d'un TFE habituel, la soutenance du discours de l'élève peut refléter la maîtrise du sujet et donc rattraper d'une certaine façon parfois les imprécisions dans le contenu ou des faiblesses en d'autres domaines. En ce cas-ci, ce ne sera pas le cas, ce ne sera pas l'oral qui prévaudra mais bien le contenu tant en pertinence qu'au travers de son originalité. Ceci mettra donc en second lieu des éléments d'évaluation tels que la présentation écrite par exemple.

Il est prévu d'évaluer le projet en tous points de toute manière. Le jury, sa composition sera-t-elle exclusivement issue du monde enseignant ou non ?

Tous les jurys de TFE dans notre enseignement comme partout ailleurs font appel à l'expertise de personnes extérieures à l'école, il en sera de même dans ce cas.

Il faut également souligner que les TFE tels qu'ils sont généralement organisés, sont évalués et analysés par catégories de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

spécialisations et donc évalués par un jury constitué en regard de cette même spécialisation. En clair, un électromécanicien sera évalué des électromécaniciens et des enseignants de ce type d'enseignement.

Cela semble logique mais dans le cas présent il n'en va pas de même. La matière étant transversale, la constitution du jury constitué d'experts devra l'être. La catégorisation se situe au niveau de la thématique et non plus de la spécialisation de l'étudiant. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui, Monsieur LUX. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LUX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'ai une question simple. Je vois ainsi sur l'article 6 « le travail peut être présenté par un ou plusieurs auteurs, il doit être rédigé en Français ». Et pourquoi pas en Allemand ?

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député, je pense que ça ne pose pas de problème de répondre de suite vous connaissant. Vous pouvez répondre de votre banc.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Notre enseignement n'est qu'en Français et ne dépend pas de la Communauté germanophone. Je ne vais pas refaire l'excellent rapport de notre collègue André GERARD. Le pouvoir organisateur relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense que la langue diffusée dans nos écoles est le Français.

Le premier tri, c'est d'abord de présenter son TFE, son examen, qui a toujours été fait en Français. On pourrait le traduire mais la défense se fait en français.

(Bande son inaudible)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions ? Oui.

Mme CHRISTIANE, Conseillère provinciale (de son banc).- Les TFE ne sont pas tous rédigés en Français, justement tous les stages sont réalisés par les étudiants en troisième année. Ils sont parfois rédigés en Allemand, en Anglais voir en Espagnol.

(Les intervenants parlent de leur banc)

Mme LA PRESIDENTE.- S'il-vous-plaît, vous venez poser votre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

question à la tribune et on y répondra par après mais voilà. Sinon, c'est un débat... Je vous remercie, ce sera certainement une question qui reviendra en Commission de l'Enseignement la prochaine fois. Il n'y a pas d'autres questions ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/069 : Mise à disposition de la Commune de Geer d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

Document 11-12/070 : Mise à disposition de la Commune de Trois-Ponts d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions aux règlements adoptés en application de l'article 119bis de la nouvelle loi communale.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 3 et 4 de l'ordre du jour (document 11-12/069 - 11-12/070). Ils ont été regroupés et soumis à la septième Commission. C'est M. Alain DEFAYS qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre Commission a donc examiné ce point. Sans question et donc sans réponse, a décidé par 7 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la mise à disposition de la Commune de Geer d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger des amendes administratives en matière d'infractions environnementales et pour la Commune de Trois-Ponts, le même rapport et le même vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/073 : Services provinciaux : Marché de travaux - Modifications techniques du marché pour les travaux de renouvellement de la pelouse synthétique du terrain inférieur du Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région wallonne (CREF) par une pelouse entièrement synthétique - Addendum au cahier spécial des charges.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 7 de l'ordre du jour (document 11-12/073). Il a été soumis à la huitième Commission et c'est M. NIX qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mercredi pour débattre du point 11-12/073 concernant un marché de travaux, modifications techniques du marché pour les travaux de renouvellement de la pelouse synthétique du terrain inférieur du Centre d'Entraînement et de Formation de Haut Niveau de Football de la Région Wallonne, le CREF par une pelouse entièrement synthétique Addendum au cahier spécial des charges après explication des Services sur la qualité supérieure de ce type de revêtement et de sa durée de vie plus longue et la possibilité de jouer sur cette surface malgré des températures négatives.

Un membre demande justement la différence avec le type de revêtement existant, il souhaite savoir quelle est la différence de température. Il lui est répondu que pour le revêtement existant, la durée de vie était de 7 ans plus ou moins et que le

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

nouveau revêtement pouvait avoir une durée de vie de 13 ans. Pour ce qui est de la différence de température, l'ancienne version permettait de jouer jusque -2° , voire -3° . Ici, on pourra jouer jusque -15° .

Un autre membre pose une question sur l'expérience de ce type de revêtement et la possibilité d'obtenir des subsides supplémentaires vue le surcoût. Il lui est répondu que la Région Wallonne préconise ce type de revêtement et que les subsides suivraient. Pour l'expérience, ce type de revêtement a été utilisé notamment à Saint-Trond et au Standard plus des clubs de deuxième division et d'autres clubs assez réputés.

Un autre membre s'inquiète du fait d'avoir déjà lancé le marché plus tôt et de savoir si des entreprises ont déjà demandé les documents, il lui est répondu qu'effectivement, 5 entreprises avaient déjà demandé les documents pour soumissionner pour ce marché et que l'Addendum leur sera renvoyé.

Votre huitième Commission vous propose d'adopter ce marché de travaux par 7 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/074 : Modification de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations : remplacement de M. Antoine NIVARD (CDH), Conseiller provincial décédé.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 8 de l'ordre du jour (document 11-12/074). Il a été soumis à l'examen du Bureau aujourd'hui avant cette séance et c'est Mme BLAISE qui s'est

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc, Monsieur Antoine NIVARD, en plus de son mandat de Conseiller provincial était Administrateur chez TECTEO, délégué à la Régionale Visétoise à l'Habitation Sociale à Visé, délégué au Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'Origine Etrangère de Liège (CRIPEL), délégué au MNEMA, Administrateur au Centre Culturel de Jupille ainsi qu'Administrateur au Comité de gestion de Prêt d'études de la Province.

Cet après-midi, Monsieur Dominique DRION, Chef de groupe CDH-CSP propose que l'ensemble des mandats dérivés dévolus à Monsieur Antoine NIVARD soit transféré à Monsieur Marc GOESSENS, Premier suppléant en ordre utile pour le district de Visé et qui vient d'être installé au Conseil provincial, à l'exception du mandat de délégué à l'Assemblée générale du MNEMA qui sera attribué à Monsieur Dominique DRION et celui d'Administrateur du Centre culturel de Jupille qui sera attribué à Monsieur Alain DEFAYS.

Le Bureau a accepté ces propositions par consensus.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

XV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2011, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2011

XVI.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que jeudi 15 décembre, à 15H00, réunion ordinaire relative aux Intercommunales suivie de la séance thématique. Je vous remercie.

La réunion publique est levée à 17H10'.